



Fausse dette envers le trésor public

Par **Le Cardinal**, le **09/01/2011** à **10:06**

Bonjour,rnrnActuellement le trésor public me réclame de l'argent sur différent impôts (la somme réclamée est fausse car il m'on taxer d'office sur des revenus enterrement faux) a ce jour on me menace de vendre ma maison rnrnde puis le 23 juin 2008 mon salaire est de 1300 euros mensuel , je verse tous les mois la somme de 224.33 depuis plus d'un an afin de solder rnrnque dois je faire afin d'avoir un recours rnrnMerci D'avance

Par **amajuris**, le **09/01/2011** à **11:13**

bjr,rnsi vous n'êtes pas d'accord avec l'administration fiscale sur un redressement il faut commencer par faire un recours gracieux auprès de cette administration en amenant bien sur des preuves pour justifier votre position.rncdt

Par **francis050350**, le **18/03/2011** à **16:37**

Bonjour , rnApparemment cela remonte déjà à longtemps (quelles années ont été taxées sur quels motifs) , mais il est toujours possible de faire une réclamation (pas utile à ce stade de faire du gracieux , ce serait un échec à coup sur).rnSi vous avez reçu par exemple une lettre 2120 en 2008 vous avez jusqu'au 31/12/2011 pour réclamer avec une demande de sursis à paiement article L.277 du LPF qui est de droit sans produire des garanties si le montant est inférieur à 4500 €.Après réponse de l'administration vous pouvez saisir le Tribunal administratif (procédure écrite et gratuite sans obligation d'avocat) le susrsi dure jusqu'à la décision du TA (environ 2 ans minimum.rnVous dites que la taxation d'office est fausse , si

c'est votre sentiment et que vous avez des éléments il ne faut pas hésiter à contester. Je suis prêt à vous aider , mais expliquez le fonds du débat et surtout les dates des différents documents reçus (il peut y avoir des vices de procédure , fréquemment en taxation d'office).rnEn l'état je ne peux vous en dire plus. Aklimentez le débat.